



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'AMPUS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var.

Il expose le rôle et les actions de l'Association des Communes Forestières du Var qui œuvre pour la défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Il propose de reconduire cette adhésion et conformément aux statuts de procéder à la désignation des représentants de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération Nationale,

PRECISE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle de cette adhésion sont inscrits au budget communal,

DESIGNE en tant que représentants de la commune Monsieur Raymond BORIO comme délégué titulaire et Monsieur Michel MANISCALCO comme délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

